



Ligue Régionale  
**Auvergne  
Rhône-Alpes**

Commission RILH  
Campus la Brunerie  
180, Boulevard de Charavines  
38500 VOIRON

## REGLEMENT INTERIEUR & DEROULEMENTS DES COMPETITIONS REGIONALES

SAISON 2018 - 2019

Comité Régional de Roller Hockey Auvergne Rhône-Alpes

Cher(e)s Président(e)s,

Voici en quelques lignes, les informations concernant le fonctionnement du Roller Hockey pour la saison 2018/2019.

### 1 – Responsables Championnats 2018/2019

Pour les jeunesses :	Poussins :	Simon SAINT-JACQUES	06.17.12.29.47	<a href="mailto:simon.stjacques@gmail.com">simon.stjacques@gmail.com</a>
	Benjamins :	Sébastien RAGOTIN	06.98.42.49.73	<a href="mailto:sebcute73@gmail.com">sebcute73@gmail.com</a>
	Minimes :	Séverine THERY	06.65.32.74.75	<a href="mailto:therydaniel74@gmail.com">therydaniel74@gmail.com</a>
	Cadets :	Xavier GAGNARD	06.73.35.30.46	<a href="mailto:xavier.gagnard@gmail.com">xavier.gagnard@gmail.com</a>
	Juniors :	Service Compétition FFRS		<a href="mailto:competitions@ffroller-skateboard.com">competitions@ffroller-skateboard.com</a>
Pour les Régionales :	R1 :	Cédric SEGUINARD	07.68.59.36.98	<a href="mailto:cedricseguinard@hotmail.com">cedricseguinard@hotmail.com</a>
	R2 :	David AUDARD	06.22.78.47.47	<a href="mailto:davidadd73@gmail.com">davidadd73@gmail.com</a>
Pour la Pré-Nationale :		Aurélien MOCQ	06.79.83.67.99	<a href="mailto:aurelien.mocq@gmail.com">aurelien.mocq@gmail.com</a>
Pour le module de résultats :		Frédéric CASPANI	06.20.29.62.33	<a href="mailto:frederic.caspani@yetis.fr">frederic.caspani@yetis.fr</a>

### 2 – Organisation des Championnats 2018/2019

Il y a un gel des catégories pour la saison 2018-2019, afin de s'aligner avec l'international. Ainsi les poussins s'appelleront U13, les benjamins U15, les minimes U17 et les cadets U19.

#### 2.1 – Jeunesse (Poussins U13 à cadets U19)

##### **A savoir :**

**Notre ligue étant de plus en plus importante en nombre d'équipes, nous serons amenés à jouer sur les derniers dimanches des périodes de vacances scolaires, tout comme la finale de zone. Prévenez d'ores et déjà vos licenciés.**

##### 2.1.1 Poussins – U13 :

Les poussins joueront en phase zone 3 uniquement, il n'y a pas de championnat de France pour cette catégorie.

Déroulement du championnat en 3 phases :

De Octobre à Décembre : phase 1 dite de brassage, constitution de poule géographique.

De Janvier à Mai : phase 2 avec une poule Haute (poule France) et une poule Basse (Poule AuRA).

Fin mai-début juin : phase finale avec les demi-finales si plusieurs poule AuRA, une finale avec la Bourgogne Franche-Comté (poule France Uniquement)

Il leur sera possible de participer à deux Tournois Nationaux (TNP Nord, et TNP Sud).

### 2.1.2 Benjamins – U15 , minimes – U17 et cadets – U19 :

Deux configurations possibles : une seule phase si les équipes inscrites sont inférieures ou égal à 8, ou pour plus de 8 équipes inscrites :

- Octobre à Décembre : la phase 1 dite de brassage (poule géographique), et une phase 2 avec une poule Nationale (Poule France) et une poule Ligue (Poule AuRA).

### 2.1.3 Pour la poule Nationale :

La phase 2 se jouera de décembre à fin avril.

Il n'y a plus de finale de zone mais des quarts de finale gérés par la FFRS, il y aura 5 finale de zone à 5 (3 premiers qualifiés en demi) puis 3 demi-finale à 5 (deux premiers qualifiés en finale) et une finale à 6 (aux formats de deux poules, + matchs  $\frac{1}{2}$  &  $\frac{3}{4}$ , petite-finale & grande finale).

En quart de finale et demi-finale, tout le monde rencontre tout le monde.

Les quart de finales se joueront chez le 1<sup>er</sup> de chaque zone idem pour les demi-finales après tirage au sort.

**Demi-Finales 2019 :    18 & 19 mai 2018 - U19                    25 & 2 mai 2018 - U17                    1er & 2 Juin 2018 - U15**

**Finale 2019        :        1er & 2 Juin 2018 - U19                    8 & 9 Juin 2018 - U17                    15 & 16 Juin 2018 - U15**

Pour plus d'information, vous pouvez consulter l'article 10, du règlement FFRS Roller Hockey – Règlement particulier d'organisation

### 2.1.4 Pour la poule Ligue AuRA :

La phase 2 se jouera de janvier à Mai.

Début juin : les finales de zones avec la Franche Comté Bourgogne ou PACA se joueront les weekends des finales Nationales soit les dates suivantes soit :

**1er & 2 Juin 2018 - U19                    8 & 9 Juin 2018 - U17                    15 & 16 Juin 2018 - U15**

Les lieux des finales de zone poule AuRA se choisiront après réception d'un dossier de candidature.

### **IMPORTANT**

Pour un club ayant deux équipes en compétition, une en poule France et une en AuRA, il est interdit de faire jouer des joueurs de la poule France en fin de saison sur la poule AuRA, même si ils ne font pas parti de la liste des 6 joueurs bloqués afin de ne pas fausser la fin du championnat. Idem pour un joueur, jouant dans la même catégorie mais dans un autre club par le biais d'une entente.

### 2.1.5 Entente/Prêt :

Pour la rentrée 2018, il n'est plus nécessaire de faire de prêt entre deux clubs, ils peuvent signer directement une entente reconnue par la FFRS.

*Pour plus, d'information vous pouvez consulter l'article 5.2.3 du règlement Sportif Général. Ainsi que l'article 10 du Livre I : Règlements Administratifs – Règles de participation aux manifestations sportives.*

## 2.2 – Pré-Nationale & Régionale 1 ou 2 :

### 2.2.1 Pré-Nationale (Reprise de l'article 9 du Règlement FFRS, Règlement particulier d'Organisation) :

#### **9.1 Formule de la compétition**

A. Le championnat de Pré-Nationale se déroule sous la forme d'une compétition combinée avec une phase régionale, d'une phase d'accession à la N3

B. A la condition que la N3 soit intégralement remplie, et que la phase d'accession à la N3 ait été organisée la saison précédente, la commission sportive Roller Hockey peut mettre en place une phase finale indépendante de la phase d'accession à la N3

## 9.2 Phase Régionale

- A. Par dérogation à l'article 7.1.1 A du règlement sportif, l'effectif minimum des équipes pour la phase régionale est fixé à 6 joueurs plus un gardien de but.
- B. Par dérogation à l'article 7.1.2 A du règlement sportif, la présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée lors de la phase de qualification.
- C. La phase régionale consiste en des championnats de ligue(s). Les ligues peuvent se regrouper, au nombre de 3 au maximum et à la condition d'être limitrophes.
- D. L'organisation de la compétition est gérée pour chaque ligue ou groupement de ligues par un correspondant, en relation avec les clubs engagés, les Commissions sportives de Roller Hockey de Ligues et la Commission sportive Roller Hockey de la fédération.
- E. La formule de compétition pour cette phase est libre, dans le respect de la réglementation générale des compétitions de Roller Hockey.
- F. Le règlement dans chaque ligue ou groupement de ligue doit être communiqué pour accord à la Commission sportive Roller Hockey de la fédération avant le début de la compétition
- G. Pour être inscrit en championnat de pré-nationale une ligue ou groupement de ligue doit saisir son planning dans le module de résultat fédéral.
- H. Le classement des équipes dans chaque championnat est établi conformément aux dispositions de l'article 12.3.3 du règlement sportif.
- I. Chaque ligue ou groupement de Ligue peut nommer, dans son championnat, un champion pré national de la région ou du regroupement de région. Pour pouvoir nommer un champion, la ligue ou le groupement de ligues doit faire valider l'appellation par la commission sportive.

## 9.3 Phase d'accession à la N3

- A. Chaque ligue ou groupement de ligue a la responsabilité de qualifier pour la phase d'accession à la N3, en tenant compte du classement sportif de la phase régionale, uniquement les équipes s'engageant à monter sportivement en N3.
- a. Si une équipe qui s'engage pour le tour suivant et se qualifie pour l'accès à la N3 refuse la montée, la ligue doit rétrograder cette équipe dans le championnat inférieur à celui de pré-national la saison suivante
  - b. La ligue peut infliger une sanction financière à l'équipe en question
  - c. La ligue est sanctionnée d'une amende équivalente 4 pénalités de niveau 2 si une équipe dont elle a cautionné l'accès à la phase suivante refuse de monter en N3
- B. Le nombre d'équipes qualifiées pour les tournois de qualification
- a. Deux équipes parmi les 4 premières du classement dans les championnats de ligue comportant 8 équipes et plus,
  - b. Une équipe parmi les 4 premières du classement dans les championnats de ligue comportant moins de 8 équipes.
- C. La formule de phase d'accession à la N3 a pour finalité de déterminer les 8 équipes ayant sportivement gagné leur place pour accéder à la N3. La formule des tournois sera établie en fonction du nombre d'équipes qualifiées. Elle repose sur l'organisation de 2, 4 ou 8 tournois dont les 4 premiers, les 2 premiers ou le premier de chaque tournoi constitue les 8 équipes qualifiées pour accéder à la N3. Il n'est pas nécessaire que ces tournois édictent un vainqueur, mais seulement qu'ils permettent, par le classement, d'ordonner les équipes afin de déterminer les équipes remportant sportivement leur accès à la N3.
- D. Par dérogation à l'article 7.1.2 A du règlement sportif, la présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée.

#### 9.4 Phase Finale

A. L'objectif de la phase finale est de désigner un vainqueur national du championnat de pré-national. Cette phase est indépendante de la phase de qualification pour l'accès à la N3 et n'offre aucun accès à la N3. Seule la phase d'accès à la N3 offre cette possibilité

B. Sont qualifiées pour la phase finale, les équipes classées 1ères des championnats de ligue

C. Par dérogation à l'article 7.1.2 A du règlement sportif, la présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée

D. La phase finale consiste en

a. Deux tournois de demi-finales organisés :

i. Les saisons commençant par une année paire

1. DF1 : Normandie, Centre Val de Loire, Bourgogne Franche Comté, Ile de France, Grand Est, Haut de France

2. DF2 : Bretagne, Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, PACA, AuRa

ii. Les saisons commençant par une année impaire

1. DF1 : PACA, AuRa, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Centre Val de Loire, Bourgogne Franche Comté

2. DF2 : Bretagne, Pays de Loire, Normandie, Ile de France, Hauts de France, Grand Est

E. Les deux premières équipes de chaque demi-finale sont qualifiées pour la Finale, une place étant automatiquement réservée pour la ligue de la Réunion.

F. La finale et les demi-finales se déroulent dans des enceintes sportives désignées par la Commission sportive Roller Hockey et répondant au cahier des charges des finales.

#### 9.5 Restriction de participation

Les rapports officiels de matchs justificatifs de la participation de chaque joueur devront être envoyés au moins 8 jours avant les demi-finales à la Commission Sportive gérant cette compétition.

#### 9.6 Arbitrage

##### 9.6.1 Désignation

A. Pour les tournois de demi-finales et la finale, la désignation des arbitres est à la charge de la Commission sportive Roller Hockey.

B. Les désignations s'opèrent conformément aux dispositions de l'article 8.1.1 des règlements sportifs du Roller Hockey.

##### 9.6.2 Indemnisation et frais de déplacement

C. Pour les demi-finales et la finale, l'indemnisation des arbitres est à la charge de la Commission sportive Roller Hockey

D. Les frais de déplacements des arbitres pour les demi-finales et la finale sont à la charge de la Commission sportive Roller Hockey.

#### 2.2.2 Régionale 1 & Régionale 2 :

Suite à la réunion de fin de saison du 30 juin à TSF Voiron, plusieurs clubs ont évoqué leurs difficultés à rencontrer des équipes qui font jouer des joueurs évoluant en catégories nationales.

Comme vous le savez, le débat est récurrent et revient chaque année sur la table.

La commission RILH n'a pas de pouvoir sur les politiques sportives des clubs à partir du moment où le règlement sportif de la FFRS roller-hockey concernant les quotas est respecté.

Après débat, il a été décidé pour la saison prochaine de faire une R1 à vocation purement compétition et une R2 à vocation compétition loisir.

**R1:** tous les clubs voulant faire de la compétition avec accession pour les 2 premiers (ou suivant si désistement) en N4. Pas de descente en R2 et une application **stricte** du règlement FFRS (Article 5.2.2.1 Règles générales du Règlement Sportif Général – Titre 2 Dispositions Particulières)

**R2:** tous les clubs voulant faire de la compétition et qui ne veulent pas rencontrer des équipes qui font descendre des joueurs pour jouer l'accession et **Interdiction de faire jouer un/des joueurs qui jouent en catégorie supérieure dès 1 match sous peine de forfait.**

Possibilité de s'inscrire en R1 la saison suivante. Un trophée en fin de saison au 1er.

### 3 – INSCRIPTION

Pour inscrire une ou plusieurs équipes, il vous faudra tenir compte des détails suivants :

- Seuls les clubs à jour de cotisation à la ligue et à leur Comité Départemental (s'il existe) pour 2017 pourront prétendre participer au championnat.
- Les clubs devront être à jour de paiement de toutes leurs pénalités de la saison précédente.
- Fiche d'inscription à nous retourner avant **le 16 septembre 2018**
- Chèque d'engagement : 100€ par équipe engagée, et 150€ à 200€ de caution d'engagement  
**Bien faire un chèque par équipe et par rubrique, notamment pour les cautions qu'elles ne soient pas communes à toutes les équipes.**

### 4 – DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

#### 4.1 – Feuilles de Match

L'équipe inscrite comme équipe A sur les plannings de la commission de Roller Hockey, est considérée comme « Locale », c'est elle qui fournit la feuille de match. C'est elle aussi qui saisit la feuille de match dans le module de résultats, et qui envoie la feuille de match au responsable de la compétition.

Le paiement des arbitres ne peut se faire sans la réception des feuilles de match.

Chaque saison des arbitres ne peuvent être indemnisés à cause du non-respect de cette consigne.

Nous appliquerons la sanction prévue en cas de non envoi des feuilles de match c'est-à-dire 10€ de pénalité par feuille non envoyée.

#### 4.2 – Module de résultats

La saisie dans **le module de résultats est obligatoire**. (Attention, une pénalité de 10€ sera appliquée en cas d'absence de bonne tenue du module)

Cette saisie doit se faire au plus tard le mercredi suivant la rencontre.

Si vous n'avez pas de code d'accès pour saisir la feuille de match avant envoi, merci de contacter Frédéric CASPANI au 06.20.29.62.33 ou par mail : [frederic.caspani@yetis.fr](mailto:frederic.caspani@yetis.fr)

Avec l'envoi de votre code d'accès vous recevrez le tuto pour la saisie.

Si vous rencontrez le moindre souci avec le module ou la saisie de votre feuille, il faut contacter rapidement Frédéric CASPANI ou le responsable du championnat concerné.

#### 4.3 – Arbitrage

##### ***Poussins & Benjamins :***

Le club qui reçoit est celui qui doit prévoir les arbitres pour la journée avec les arbitres diplômés de son club.

Si le Club n'a pas assez d'arbitre, il doit solliciter les clubs qui jouent sur le plateau pour venir en soutien.

##### ***Minimes & Cadets :***

Les clubs participants sont dans l'obligation d'annoncer une liste d'arbitres D2 (mini) disponibles à la commission régionale d'arbitrage, c'est cette dernière qui établira le planning d'arbitrage pour la journée.

Cependant, le club receveur doit fournir à minima un arbitre diplômé.

##### ***Régionale R1 & R2 et Pré-Nationale :***

Chaque club doit venir avec un ou deux arbitres, les plannings désignent les clubs qui doivent arbitrer.

Si vous savez qu'un de vos arbitres ne pourra pas assurer une journée, trouvez lui un remplaçant en interne, et si le problème persiste prévenez le club receveur.

**Pour les catégories jeunes & Régionale 1 & 2, les arbitres seront payés par la Ligue et sa commission Roller Hockey chaque trimestre. Pour la Pré-Nationale, le club receveur paie directement les arbitres (diplômés uniquement).**

Les clubs doivent proposer des arbitres et s'engager à en former dans l'année.

Dans la fiche d'inscription, il est prévu un forfait (de 100€ à 240€ selon les catégories) pour l'arbitrage.

Ce forfait est valable jusqu'au finale de zone (non incluse), pour les finales de zones un chèque vous sera demandé en fonction de la qualification des arbitres mise à disposition.

**Rappel du règlement :**

**Pour toutes les compétitions régionales dans toutes les catégories jeunes et senior (en plus de la caution d'engagement), pour le manque d'arbitres une pénalité s'appliquera : 10€ pour une 1<sup>ère</sup> fois, 30€ pour une 2<sup>ème</sup> fois, et 50€+la caution d'engagement à la 3<sup>ème</sup> fois.**

Une formation d'arbitrage devrait avoir lieu les 22 & 23 septembre 2018, le lieu n'est pas encore défini.

Cette saison nous proposerons deux jours le samedi pour les moins de 18 ans et le dimanche les plus de 18 ans, pour permettre à ceux non disponible le samedi de pouvoir participer.

Le recyclage D2 et le passage en D2 (pour les jeunes D1) se fait sur la même session que la formation initiale.

**Document d'inscription à remplir et nous retourner avant le 16 Septembre 2018.**

**Rappel :**

**Seuls les arbitres diplômés peuvent prétendre à des indemnités.**

**Si des personnes veulent se former, elles peuvent arbitrer avant la formation et prétendre à des « euros formation » qui viendront en déduction du cout de leur session de formation.**

#### 4.4 – Participation des équipes

- L'équipe vient et n'a pas le nombre de joueur minimum, elle est forfait, elle fait ses matchs et n'a pas de pénalité financière.  
Le forfait n'est pas compté sur son décompte final
- L'équipe prévient au moins 48h avant (les 2 jours sont décomptés à partir de 18h la veille de la compétition) : matchs forfaits, pas de pénalité et il y a un avertissement. Il ne sera plus possible de faire un forfait sans être pénalisé.
- L'équipe ne prévient pas ou moins de 48h avant : 30€ pour forfait de la journée, et 50€ pour un forfait sur un second et pour le 3<sup>ème</sup> weekend forfait c'est un forfait général avec encaissement de la caution d'engagement.
- Forfait du club : le club se retire, on retient la caution d'engagement.
- Forfait pour cas de force majeure : c'est la ligue qui prendra la décision d'appliquer ou non une sanction, après avoir interpellé les responsables du Club concerné.

#### 4.5 – Être club receveur

**Vous trouverez dans les documents à nous renvoyer les disponibilités des terrains, afin de nous indiquer les dates de disponibilité de vos gymnases en cochant les dates de libre.**

**Nous confirmerons la réservation dès fin septembre, voir début octobre pour les R1 & R2 et PN.**

**Documents à nous retourner avant le 16 Septembre 2018.**

Les propositions de terrains seront examinées par la Commission « Compétition jeunesse, R1 & R2, Pré-Nationale ».

Les terrains doivent être conformes au règlement sportif RILH, notamment couverts, sécurisés avec une superficie comprise entre 18x36m et 25x50m.

*Les responsabilités d'accueil d'une journée c'est :*

- *Etre présents à l'ouverture et à la fermeture de la salle*
- *Prévoir la table de marque*
- *Prévoir deux arbitres de remplacement*
- *Prévoir des bénévoles pour l'installation et le rangement de la salle*
- *Etre responsable du bon déroulement de la journée*
- *Faire le tour des vestiaires et faire en sorte qu'ils soient propres, voir nettoyer.*
- *Sur la journée : convocation des coachs et arbitres 30 minutes avant la rencontre à la table de marque pour la constitution de la feuille de match, fournie par l'équipe Locale/équipe A.*
- *Les arbitres sont chargés de faire respecter les horaires*

## **5 – ACTIONS LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES**

### **5.1 – Le Centre Régional d'Entraînement (CRE) & Détection**

Le centre régional d'entraînement est lancé depuis 4 ans. Ce centre regroupe les jeunes joueurs minimes et cadets 1 qui ont passé le test d'entrée le 7 Juillet à Voiron. Cette saison en raison du manque d'effectif, il a été ouvert aux benjamins deuxième année. C'est un élément de la pré-filière de Haut Niveau.

L'objectif du centre reste l'amélioration technique des joueurs. Ce n'est pas un pôle jeune mais bien un espace adapté à l'évolution de chacun.

La détection des joueurs pour l'équipe de ligue Minimes se fera sur la 1<sup>ère</sup> journée de championnat en octobre et ensuite sur terrain lors de journées spécifiques. Une équipe sera constituée, elle participera à la demi-finale des Ligues les 24 & 25 Novembre 2018 et la finale les 23 & 24 Mars 2019.

Pour la 4<sup>ème</sup> année sera mise en place aussi une détection, pour la catégorie Benjamin.

### **5.2 – Tournoi Mini-Pousse**

Pour les mini-poussins et super-minis le comité Auvergne Rhône-Alpes organise le tournoi de Noël sur deux jours les 17 & 18 Décembre 2018 (Super-minis et Poussins, puis Mini Pousse).

Les tournois de pâques et tournoi d'été ont été supprimés car il y a déjà beaucoup de tournoi mini-pousses organisés par les clubs, ce qui est très bien car les minis & super-mini peuvent jouer plus de matchs.

### **5.3 – Equipes féminines**

Le comité reconduira les détections féminines (benjamines & minimes) afin de participer à la Coupe de France Minimes Féminines.

Les détections seront organisées par Fabrice AYE.

### **5.4 – Spécifique Gardien**

Cette année encore, le Comité Auvergne Rhône-Alpes reconduira ses formations spécifiques gardiens en deux sessions pour accompagner la progression des gardiens. Une session sera composée d'une journée Mini-Poussin/Poussin et de deux journées Benjamins/Minimes/Cadets encadrés par Hugo REBUFFET CTN de la FFRS & Fabrice AYE, CTL de la Ligue AuRA.

## **6 – DATES A RETENIR**

**15 Septembre 2018** : Assemblée Générale de Ligue Roller Sport Auvergne Rhône-Alpes de 14h à 17h au Château de Lacroix Laval sur la commune de Charbonnières.

**22 Septembre 2018** : Réunion lancement de Début de saison – 14h Au TSF à Voiron